

No. 107.—Amendement Porter obligeant la compagnie du Grand-Tronc à répondre pour la Cie du Grand-Tronc-Pacifique de l'exécution complète des obligations assumées par cette dernière.

Rejeté sur même division.

No. 108.—Amendement Ingram donnant au gouvernement, s'il prenait possession de la partie est du chemin à l'expiration du présent contrat, le droit de circulation et de traction pendant cinquante nouvelles années sur la division ouest du chemin.

Rejeté sur même division.

LES PRODUITS MARAICHERS

No. 109.—1er juin 1904.—Voir Procès Verbaux, page 407.

Sur motion que la Chambre se forme en comité des subsides, M. Blain, en amendement, propose : "Qu'une grande et croissante quantité de produits de fermes et de jardins est importée au Canada ;

"Que notre pays est pleinement en état de produire un abondant approvisionnement de ces produits pour nos propres marchés ;

"Que sous l'empire d'un tarif raisonnablement protecteur cet approvisionnement suffisant pourrait toujours être produit et mis sur le marché ;

"Et que ce rajustement devrait comprendre, autant que possible, l'imposition d'une taxe spécifique au lieu d'une taxe "ad valorem."

"Que cette Chambre est d'opinion que les droits sur les dits produits devraient être réajustés pendant la présente session de manière à assurer le marché du Canada au producteur canadien."

Rejeté sur une division de 41 contre 76. Majorité 35.

No. 110.—Sur motion proposant la 3e lecture du bill (No. 110) concernant la compagnie électrique d'Ottawa, M. Puttee demande le renvoi du dit bill au comité des Bills Privés.

Amendement adopté par 50 voix contre 47. Majorité 3.

No. 111.—13 juin 1904. Page 457 des Procès Verbaux.

La seconde lecture du bill No. 128. Acte à l'effet de prohiber l'importation, la fabrication et la vente des cigarettes, passé sur la division suivante : Pour 52 ; contre 28. Majorité 24.

LE MARCHÉ CANADIEN AUX CANADIENS

No. 112.—15 juin 1904. Page 477 des Procès Verbaux.

Amendement Borden, à la proposition de former la Chambre en comité des Voies et Moyens : "Aucun remaniement du tarif ne peut être considéré comme satisfaisant s'il ne donne pas à notre travail, à nos produits agricoles, à nos manufactures et à nos industries une somme de protection qui assure le marché canadien au peuple du Canada. Qu'il devrait être fait à cette session un complet remaniement du tarif basé sur un mode défini et stable de protection, équitable.

Amendement rejeté sur une division de 52 contre 110. Majorité 58.

No. 113.—20 juin 1904. Page 498 des Procès Verbaux.

Deuxième lecture du bill (No. 4) modifiant l'acte concernant les certificats de capitaines et seconds de navire.

Rejetée sur une division de 16 contre 39. Majorité 23.

LA POLITIQUE DANS LA MILICE

No. 114.—24 juin 1904. Page 519 des Procès-Verbaux.

Sur motion de former la Chambre en comité des subsides, M. Borden propose l'amendement suivant

"Que les officiers de la milice devraient être choisis et nommés indépendamment de toutes considérations de parti dont la mise en pratique elle était permise, influerait d'une façon des plus préjudiciable sur l'efficacité du service.

"Que si le ministre de la Milice est chargé de l'administration des affaires de la milice et en a la responsabilité, l'officier général commandant est revêtu par la loi, sous les ordres de Sa Majesté, du commandement militaire et est chargé de la discipline de la milice ; et qu'il est de son devoir de re-